

TECHNICOLOR LANCERA UN EMPRUNT A TERME COMPLÉMENTAIRE D'ENVIRON 375 MILLIONS D'EUROS ET UNE AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT MAXIMUM DE 225 MILLIONS D'EUROS

Pour financer les acquisitions de Cisco Connected Devices et de The Mill

Paris (France), 15 Septembre 15, 2015 – [Technicolor](#) (Euronext Paris : TCH, OTCQX : TCLRY) (« Technicolor » ou la « Société ») annonce aujourd'hui le lancement d'un emprunt à terme complémentaire afin de contribuer au financement de l'acquisition de la division Connected Devices de Cisco et de The Mill, et d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« Augmentation de Capital »).

L'Emprunt à Terme Complémentaire et l'Augmentation de Capital permettront à Technicolor de conserver une structure bilancielle solide pro forma de l'acquisition de Cisco Connected Devices et de The Mill, ainsi qu'une flexibilité financière pour sa croissance future.

A l'issue des opérations de financement envisagées, le levier pro forma (Dette Nette sur EBITDA Ajusté) devrait atteindre 1.7x à fin 2015, le financement se décomposant en :

1. Un emprunt à terme complémentaire d'environ 375 millions d'euros à maturité 2020 (l'« Emprunt à Terme Complémentaire ») entièrement garanti par Goldman Sachs, dont la syndication débutera dans les jours qui viennent ;
2. Une Augmentation de Capital d'un montant maximum de 225 millions d'euros que Technicolor lancera après la publication de son chiffre d'affaires du T3 2015. Des banques ont été mandatées et se sont engagées à garantir l'Augmentation de Capital, sous réserve d'un certain nombre de conditions usuelles ; et
3. Environ 100 millions d'euros de trésorerie disponible seront aussi utilisés pour financer les acquisitions.

L'Emprunt à Terme Complémentaire : Parallèlement aux annonces des acquisitions stratégiques de Cisco Connected Devices le 23 juillet 2015 et de The Mill ce jour, Technicolor lancera un emprunt à terme complémentaire en dollars et en euros d'un montant total d'environ 375 millions d'euros, qui contribuera au financement de ces acquisitions, également assuré par l'Augmentation de Capital envisagée et la trésorerie disponible. L'Emprunt à Terme Complémentaire est dirigé par Goldman Sachs International en qualité de Seul Arrangeur Chef de File et Teneur de Livre.

L'Augmentation de Capital : Technicolor lèvera un montant maximum de 225 millions d'euros de capitaux propres à travers une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles ordinaires. Chaque actionnaire recevra des droits préférentiels de souscription lui permettant de souscrire aux actions nouvelles. Le lancement de l'Augmentation de Capital aura lieu après l'annonce du chiffre d'affaires du T3 2015 le 21 octobre, sous réserve des conditions de marché et de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers. Les modalités de l'Augmentation de Capital seront annoncées lors du lancement. Les banques se sont engagées à garantir l'Augmentation de Capital sous réserve d'un certain

nombre de conditions usuelles. Lors du lancement de l'Augmentation de Capital, la Société publiera un prospectus qui sera disponible sur son site Internet.

En outre, il est rappelé que, comme indiqué dans le Communiqué de presse du 23 juillet 2015, l'acquisition de la division Connected Devices de Cisco sera partiellement financée par l'émission d'actions nouvelles Technicolor au profit de Cisco.

###

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives et des indications sur les objectifs de Technicolor, notamment relatifs à ses projets actuels ou futurs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et géopolitique ainsi que plus généralement les facteurs de risque détaillés au chapitre 3 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2015 sous le numéro D.15-0152.

Information importante

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription d'actions ou l'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription Technicolor peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Technicolor n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »). Aucune offre au public de titres ne sera faite en France avant l'obtention d'un visa par l'Autorité des Marchés Financiers sur un prospectus préparé conformément à la Directive Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription de Technicolor peuvent être offerts dans les Etats membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par Technicolor d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial



Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis, ou par, ou pour le compte de résidents des Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les droits préférentiels de souscription de Technicolor n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Technicolor n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. L'information contenue dans le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

###

A propos de Technicolor

Technicolor, leader technologique mondial dans le secteur du Media & Entertainment, est à la pointe de l'innovation numérique. Grâce à nos laboratoires de recherche et d'innovation de premier plan, nous occupons des positions-clés sur le marché au travers de la fourniture de services vidéo avancés pour les créateurs et les distributeurs de contenu. Nous bénéficions également d'un riche portefeuille de propriété intellectuelle, centré sur les technologies de l'image et du son, et reposant sur une activité de Licences performante. Notre engagement : soutenir le développement de nouvelles expériences passionnantes pour les consommateurs au cinéma, à la maison ou en mobilité.

www.technicolor.com – Suivez-nous : [@Technicolor](https://twitter.com/Technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont enregistrées sur NYSE Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

Relations Presse

Emilie Megel: +33 1 41 86 61 48

emilie.megel@technicolor.com

Relations Investisseurs

Emilie Megel: +33 1 41 86 61 48

emilie.megel@technicolor.com

Laurent Sfaxi: +33 1 41 86 58 83

laurent.sfaxi@technicolor.com

Relations Actionnaires

0 800 007 167

shareholder@technicolor.com